



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton pour le 3^e exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2024, est déposé au bureau en date du 11 septembre 2023. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du 3^e exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation;

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision;

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification;

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet:

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible à la MRC d'Acton (1037, rue Beaugrand, Acton Vale, Québec, J0H 1A0);
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC d'Acton et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC d'Acton, sise au 1037, rue Beaugrand, Acton Vale, Québec, J0H 1A0; ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 11 septembre 2023.

Marc Lévesque
Directeur général & greffier-trésorier